

Concours des Maisons Fleuries

Trois élues ont parcouru la commune, le 22 juin dernier, afin de repérer les plus beaux rosiers ou autres fleurs. Même si de moins en moins d'habitants fleurissent leur maison, le repérage a été fructueux.

Seront récompensés lors de la prochaine cérémonie des Vœux du Maire,

- à Martinges, M et Mme Jacques et Chantal Mosnier, Mme Bernadette Barnichon et Mme Christiane Dubois, 3 voisin(e)s, rue de la Mare, qui ont la main verte et dont la propriété était superbement fleurie,
- Aux Cluzeaux, 12 rue des Gazets, Mme Martine Louwerse, avait une profusion de fleurs et plantes,
- Bernadette et Gérard Ray, nous laissent pantois, chaque année, avec la décoration « au carré » de leur parc, route d'Effiat.

Bravo à tous ! Vous contribuez à l'embellissement du village !



«PRIX DE BIOZAT» à l'hippodrome de Vichy-Bellerive – Samedi 13 septembre



Pour la première fois, la commune de Biozat a été sollicitée par l'hippodrome de Vichy Bellerive. Ce dernier s'engage, en effet, à mettre en lumière les communes de la région.

Nous avons accepté cette sollicitation avec plaisir. Nous avons ainsi été conviés à une course en nocturne portant le nom du Prix de Biozat, le samedi 13 septembre. Nous avons ainsi pu remettre un petit cadeau local (coffret du Rucher de Biozat) au vainqueur sur le podium. Excellente soirée bien sympathique, même si ce n'était pas l'ambiance des grandes soirées hippiques.



SIVOM Sioule & Bouble

Quelques chiffres concernant l'eau potable : notre commune comptait 498 abonnés en 2024 (+ 6 / 2023) et a consommé 38 251 m³ soit une baisse de 3 % sur 10 ans. 502 compteurs sont recensés sur notre commune dont 290 ont moins de 10 ans, 71 ont entre 10 et 15 ans et 141 ont plus de 15 ans.

Retrouvez l'ensemble des éléments sur la qualité de l'eau que vous consommez dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services : <https://www.sivom-sioule-bouble.com/wp-content/uploads/2025/06/RPQS-2024.pdf>



Nos amis les chiens

La Mairie est régulièrement alertée par des riverains se plaignant de la présence de chiens dans leur propriété.

Rappelons que les animaux doivent être maintenus sur la propriété de leur maître et non divaguer librement sur la route ou ailleurs : risque d'accident avec les voitures, réaction du chien inattendue face à un inconnu. Bref !

Soyez responsables de vos animaux !

Rappelons que l'aire de jeux pour les enfants est interdite aux chiens.



Soirée Elus - Personnel

Le 9 décembre dernier, Elus et Employés se sont retrouvés pour fêter la fin de l'année autour d'un bon repas, à la Maison des Associations.

Occasion pour le Maire de remercier le Conseil Municipal et les employés communaux qui ont œuvré à ses côtés pendant 12 ans. Un petit cadeau a été remis à chacun.

Et surprise pour Mme le Maire : des cadeaux l'attendaient aussi de la part du personnel et des élus. Noël avant l'heure !



La nouvelle Maison des associations enfin disponible



Alors que le chantier s'est plutôt bien déroulé chronologiquement, de nombreuses finitions ont tardé à être terminées ou corrigées...

L'aménagement autour de la salle s'est aussi beaucoup fait attendre. Mais nous y sommes.

La salle a été utilisée pour la première fois lors de la Commémoration du 11 novembre. **S'en est suivie l'inauguration officielle, le 13 décembre dernier**, avec les différents financeurs, les élus locaux et les présidents d'associations.

Un grand MERCI pour leur soutien et leur présence.



La journée festive s'est clôturée par un beau feu d'artifice apprécié de tous.

Les spectateurs ont ensuite pu découvrir la nouvelle maison des associations autour du pot de l'amitié.

Quelques biozatois ont eu la chance de faire le réveillon du 31 décembre dans cette nouvelle salle.

Les associations en ont pris possession dès la rentrée des vacances de Noël.



Bilan financier

Poste	Montant € HT
Construction	385 403,94 €
Honoraires architecte	40 590,00 €
Contrôles	7 143,00 €
Branchements	4 529,61 €
TOTAL HT	437 666,55 €
TOTAL TTC	525 199,86 €

Subventions obtenues

Organisme	Montant €
Etat	130 000,00 €
Département	125 245,00 €
Région	20 000,00 €
TOTAL	275 245,00 €
Soit 63 % travaux HT	

Reste à financer par la commune

Autofinancement	169 954,86 €
Emprunt	80 000,00 €

Retour TVA :

2025	18 000 €
2026	54 000 €



>>> **Vous avez un projet de rénovation ? Vous souhaitez faire construire ?**



Prenez le temps de la réflexion avec le CAUE

/ Qu'est ce que le CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier est une association investie d'une mission d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité du cadre de vie.

Pour cela, l'équipe conseille et accompagne gratuitement tout porteur de projet qui en fait la demande. Le CAUE est également à disposition des enseignants pour les accompagner dans leurs projets pédagogiques liés au cadre de vie.

/ Vous avez un projet ?

Vous désirez construire, agrandir, surélever, rénover ou aménager votre habitat ?

Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique ?

Vous vous interrogez sur la réglementation, le choix des matériaux ?

Dans le cadre des permanences - à Montluçon, Moulins et Vichy - ou lors d'un rendez-vous sur place, les architectes du CAUE vous conseillent gratuitement sur :

- les démarches à entreprendre pour mener à bien votre projet
- les atouts et les exigences de votre terrain et de son environnement
- la conception de votre habitat, que ce soit en neuf ou en rénovation

/ Comment rencontrer l'architecte ?

Prenez rendez-vous auprès du secrétariat, par téléphone ou par mail, ou bien consultez le site internet : www.caue03.com.

Pour préparer votre entretien, rassemblez un maximum d'informations : plans si vous avez, cadastre, photographies, et surtout, listez vos questions et vos envies pour mieux échanger.

A noter : des guides et fiches techniques sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site internet.

Accueil du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

06 13 44 91 15

contact@caue03.FR / www.caue03.com /   @caue03

Hôtel de Sampigny - 14, rue de Decize - 03000 Moulins

C'EST UN EMBALLAGE, OU UN PAPIER,

...ou pas ?



Si c'est OUI > je le TRIE



Cette canette est un emballage !

100% des emballages et des papiers se trient !
Si votre déchet est un emballage ou un papier, le geste est simple : direction le bac ou la colonne jaune.

2 réflexes à adopter :

- Inutile de laver l'emballage, il suffit de bien le vider avant de le jeter
- Emballages et papiers sont à déposer en vrac dans le bac ou la colonne. Ne les imbriquez pas, cela compliquerait le tri

Le SICTOM met à disposition :

Des bacs jaunes individuels, pour les communes avec une collecte en porte à porte, ou collectifs. Sur les autres communes, des colonnes de tri sont implantées dans les bourgs et hameaux.

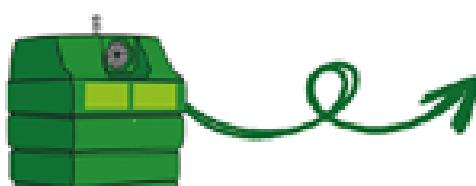


Pour toute demande de bac jaune, vous pouvez contacter le service collecte sélective :

servicedecollectes@sictom-sud-allier.fr ou 04 70 45 51 67



Si c'est OUI > je le TRIE



Cette bouteille en verre est un emballage !

Si c'est NON > je le JETTE



Ce rasoir est un objet !



Si votre déchet est un objet, le geste est simple : direction les ordures ménagères, ou la déchèterie.

Dans nos ordures ménagères, seules doivent être déposées les ordures ménagères résiduelles : ce qui ne peut être ni trié ni composté et qui n'est pas dangereux. Emballages, papiers, biodéchets, textiles et emballages en verre ont leurs filières séparées ! Et, pour les déchets encombrants ou dangereux, notre réseau de 15 déchèteries accueille plus d'une trentaine de flux.

Une appli : que faire de mes déchets ?



Un objet à jeter ? Seulement quelques clics pour connaître sa destination ! RDV sur notre site Internet.

Bocaux, bouteilles, flacons et pots en verre : tous se trient !

Si c'est un emballage et qu'il est en verre, le geste de tri est simple : direction la colonne à verre.

Plus de 900 colonnes à verre sont implantées sur le territoire, au plus proche des habitants.



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr

NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

ont de la valeur !

Ils ne doivent plus être déposés dans la poubelle !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets alimentaires est obligatoire pour tous.

Le SICTOM Sud-Allier a déployé plusieurs solutions complémentaires pour faciliter le geste de tri de tous les usagers : le compostage, individuel et partagé, auquel s'ajoute l'implantation de bornes dédiées sur une vingtaine de communes pour les personnes ne peuvent pas composter (immeubles...) ainsi qu'en déchèteries.



Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

On appelle biodéchet tout déchet organique qui se décompose naturellement. Il s'agit des déchets alimentaires (de cuisine) et des végétaux issus du jardin. Ils constituent près de 30% de nos ordures ménagères !

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le SICTOM Sud-Allier interdit les biodéchets dans les ordures ménagères.

Un lavage régulier des bornes

L'entretien des bornes est primordial. Il s'effectue grâce à un camion laveur, chaque semaine de juin à septembre puis toutes les 2 à 3 semaines sur le reste de l'année.



Après avoir été vidé, le bac contenu dans la borne est levé et placé dans le compartiment de lavage du camion laveur. Des buses à haute pression projettent de l'eau chaude et un détergent désinfectant. Les eaux de lavage sont récupérées dans un réservoir. Une fois le nettoyage effectué, le bac est replacé à l'intérieur de la borne. Celle-ci est également désinfectée.

Quelles solutions pour le tri des déchets alimentaires ?

✓ JE COMPOSTE à la maison ou à proximité avec les sites de compostage partagé.

Le SICTOM fournit un kit compostage gratuit à chaque foyer qui en fait la demande : rdv sur notre site www.sictomsudallier.fr !

Vous souhaitez développer un nouveau site au sein de la commune ? Contactez notre service biodéchet : 04 70 45 51 67.

✓ JE TRIE à la maison pour déposer mes déchets alimentaires dans l'une des bornes dédiées implantées sur la commune.

A l'aide du biseau donné par le SICTOM, je sépare les épluchures, fruits et légumes abimés, restes de repas, laitages, coquilles d'œufs, marc et filtre à café, sachets de thé, pain, os, viandes et poissons. Je vide le contenu du biseau au minimum une fois par semaine dans la borne déchets alimentaires la plus proche. Celles-ci sont collectées chaque semaine par le SICTOM Sud-Allier. Les déchets organiques sont ensuite valorisés en compost pour l'agriculture.

Pour obtenir votre biseau gratuit afin de participer à cette collecte de déchets alimentaires, contactez-nous !



Où trouver les bornes de tri ?

Retrouvez la liste des bornes à disposition dans votre commune sur notre site Internet : www.sictomsudallier.fr : la gestion de mes déchets puis les services de collecte et les déchets alimentaires



Qualité de tri : soyons vigilants !

Le succès de cette collecte repose en grande partie sur la qualité du tri effectué par les usagers. Les intrus les plus courants sont les sacs plastiques (dits compostables ou non), le verre, les métaux, ou d'autres ordures ménagères résiduelles, et même des seringues ! Cette contamination a des conséquences directes sur le processus de valorisation. Elle dégrade la qualité du compost, rendant le produit final inutilisable pour l'agriculture.

Pour lutter contre ce problème, le SICTOM mise sur le civisme et la communication avec la signalétique apposée sur les bornes et le guide remis avec le biseau. Il s'agit d'un défi collectif pour garantir que cette nouvelle filière de tri soit à la fois efficace et réellement bénéfique pour l'environnement.



Panneau
Pocket



SICTOM
SUD-ALLIER

Apports gratuits pour les déchets du bâtiment

Désormais, les professionnels peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans les différents points de reprise, principalement gérés par les distributeurs de matériaux et les déchèteries UNIQUEMENT si les déchets sont bien triés en amont. Pensez à organiser le chargement de votre véhicule !

Les points de collecte sont répertoriés sur le site de l'OCA Bâtiment. Consultez-le pour identifier ceux qui sont situés à proximité de vos chantiers ainsi que les catégories de déchets acceptés :



Sur le territoire, deux déchèteries professionnelles -à Seuillet et à Cusset- ainsi que les 15 déchèteries du SICTOM, accueillent ces déchets.

Par ailleurs, les distributeurs de matériaux de construction (de plus de 4000m² de surface de vente) doivent reprendre les déchets de chantier, de construction ou de rénovation. Cela concerne aussi bien les particuliers que les professionnels. La reprise est gratuite et sans obligation d'achat. Renseignez-vous !

Tous ces déchets n'ont bien évidemment pas leur place dans les ordures ménagères ! Si nous constatons lors de nos contrôles la présence de ce type de déchets, le bac ne sera pas ramassé.



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



Nos agents d'accueil

Les gardiens de déchèteries n'ont pas pour fonction de décharger les véhicules mais de vous orienter vers les bennes adéquates correspondant aux catégories de déchets. Merci de prévoir le nombre de personnes adéquates pour vous aider lors des déchargements.

Nos collègues subissent malheureusement de trop nombreuses agressions physiques ou verbales lors de l'exercice de leurs fonctions... Merci de les respecter !



Pour consulter les jours et horaires d'ouverture de nos déchèteries, un réflexe à adopter : les supports d'information du SICTOM ! Site Internet, page Facebook... Attention à Google et aux sites nationaux dont les informations sont malheureusement trop souvent erronées.

DÉCHETS DU BÂTIMENT

TOUS LES DÉCHETS DU BÂTIMENT SONT REFUSÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES

 Nos 15 déchèteries acceptent désormais GRATUITEMENT ces produits, s'ils sont triés en amont : briques, tuiles, revêtements de sol, équipements sanitaires, huisseries, plomberie, chauffage, charpentes, cloisons, isolants, cailloux...

 www.sictomsudallier.fr
sictom-sud-allier.fr



Chaque année, le SICTOM Sud-Allier propose aux usagers une collecte gratuite d'encombrants et d'épaves automobiles à domicile, une fois par an, pour chaque commune et sur inscription auprès de votre mairie.

Les encombrants, qu'est-ce que c'est ?

Sont collectés, les objets suivants :

- Objets métalliques ou contenant de la ferraille

- >> Matériel agricole, remorque, petit tracteur
- >> Ferrioles diverses
- >> Bidons et pots métalliques VIDES
- >> Chaudières, poèles à bois
- >> Grillage, fils de fer et barbelés
- >> Sommiers, matelas à ressorts
- >> Mobiliers métalliques et fenêtres métalliques sans vitrage

- Équipements électriques et électroniques

- >> Frigos, cuisinières, lave-linge, lave-vaisselle, téléviseurs, ordinateurs...

- Engins avec ou sans moteur + divers

- >> Mobylettes, remorques, vélos, scooters, tondeuses, micro-tracteur, motoculteurs, pneus voiture sur jantes...



A BIOZAT,
les encombrants et épaves automobiles seront
collectés

le mercredi 15 avril 2026

Contactez votre mairie pour tout
renseignement et pour vous inscrire

Consignes

Les objets encombrants et épaves sont à déposer à l'extérieur de l'habitation, accessible au personnel de collecte, en-dehors des lignes électriques ou téléphoniques, des arbres, non apposés contre un mur et sans danger pour la circulation. Ils doivent être impérativement sortis la veille de la collecte.



Etes-vous sûr de vouloir
les jeter ?

Associations, recyclerie, ou vente permettent
de donner une seconde vie à vos objets !

Retour sur les travaux de réhabilitation de la caserne

Après plus d'un an de travaux, la caserne a enfin été livrée à nos sapeurs-pompiers le 30 septembre dernier. Rappelons que le dossier relevait d'un dossier « dégâts sécheresse » accepté par l'assurance en 2023. Au final, les travaux se sont élevés à 140 793,50 € TTC.

L'assurance a pris à sa charge la somme de 131 968 €. Le montant final des travaux étant inférieur d'environ 6 000 € au chiffrage de départ, le reste à charge pour la commune s'affiche à 8 825,50 € (franchise légale) contre 14 663 € annoncés en janvier 2025.

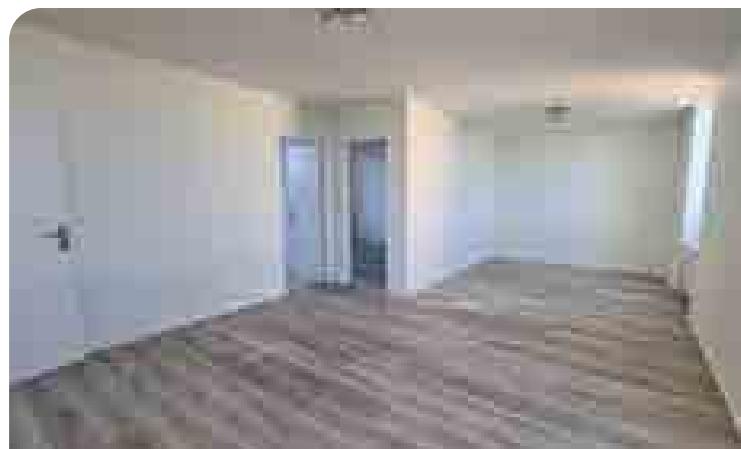


Rénovation de l'appartement communal

D'importants travaux ont été réalisés par 3 entreprises de la commune et d'une commune voisine. La salle de bains a été entièrement refaite. Les sols de 2 chambres, du salon et du couloir ont été repris en parquet flottant.

Les peintures du salon, cuisine et couloir ont été également rénovées. Une agence immobilière a été sollicitée pour la recherche de nouveaux locataires.

* SAS Rossignol	6 944,00 €
* Bruno Chardonnet	5 347,39 €
* LS Services	7 902,62 €
* Guillaume Charrière	2 332,00 €
22 526,01 € TTC	



► 24 grande rue à Biozat



Curage de la lagune terminé

Suez a repris le curage de la lagune au cours de la 2^{ème} et 3^{ème} semaine de septembre. Le créneau a été plus favorable et le volume supplémentaire de 1 366 m³ de boues prélevées a pu être épandu dans de bonnes conditions.



Réception officielle du « trieur » le 27 août dernier



Après s'être beaucoup éternisée durant l'été, la reprise de la toiture en ardoises par le chantier Galatée s'est enfin achevée fin août. La charpente a également été renforcée. L'APE peut désormais stocker son matériel à l'abri des intempéries...

Petite histoire de ce bâtiment « ancestral » de notre commune

"Histoire de la commune de Biozat" Daniel Guétaud

Bâtiment, à l'origine, construit comme buanderie*, en annexe de l'école communale et de la maison commune (Mairie) entre 1837 et 1839 (déjà, à l'époque, de nombreux aléas avaient été rencontrés sur le chantier, retardant la construction...).

Les années ont passé et c'est en 1908 que le conseil municipal de l'époque décide de rénover l'ensemble des bâtiments dont la buanderie en question, qui reçoit une nouvelle architecture avec un toit à 4 pans, en ardoise.

C'est M. Antoine Percilly, architecte natif d'Escurolles, (à son actif : les Hospices de Vichy et de nombreuses villas de la belle époque). Aujourd'hui, la boucle est bouclée si l'on peut dire, puisque les ardoises posées par Galatée seraient issues du recyclage des ardoises recouvrant la gare de Vichy !

* Le changement de destination du bâtiment interviendra en 1938 : l'école de filles étant partie à l'emplacement de l'école actuelle, le syndicat agricole de l'époque demande à la commune d'occuper le « local désaffecté » pour y mettre son trieur.

Un bail sera renouvelé jusque dans les années 70, le trieur n'étant plus utilisé. Enfin, en 1978, le local devient le dépôt du bureau de poste dont le garage pour le vélo du facteur jusque dans les années 2000 où la Poste fermera définitivement.

Le local servira alors de stockage de décors au Théâtre Enfants et aujourd'hui à l'APE.

Les deux nouveaux chantiers de travaux d'enfouissement sont annoncés pour début 2026

Alors que le chantier conduit Grande Rue / Rue de la Tour est tout juste terminé (poteaux ciment supprimés en fin d'été, chemin des Ormes rénové), **les chantiers dits « Biozat1 »** (grande rue à hauteur de la route des Cluzeaux) et **« Champ de la Motte »** (cf bulletin n°45, p 11) **sont annoncés pour début 2026 par le SDE 03.**

A suivre !



Les effectifs se maintiennent par rapport à l'an dernier, avec 99 élèves inscrits pour l'année 2025-2026.



► PS /MS : Lilian LAVERGNE - Laurène DELAIGUE : 21 élèves (13+8)
Gaëlle GLOMOND (ATSEM)

► MS /GS : Dominique PEIXOTO : 16 élèves (6+10)



► CP : Aurore DELORME : 15 élèves

► CE1/CE2 : Amandine VOGRIG : 22 élèves (11+11)



► CM1/CM2 : Rodolphe QUINTIN : 25 élèves (15+10)